PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2026-686

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-11-13-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonction de commissaire du Gouvernement (PGPE 05) (3 pages) Page 3

75-2026-11-13-00006 - Arrêté portant délégation générale de signature (PGPE 01) (2 pages) Page 7

75-2026-11-13-00009 - Arrêté portant subdélégation de signature du Préfet pour les missions domaniales (PGPE 04) (3 pages) Page 10

75-2026-11-13-00008 - Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris) (PGPE 03) (2 pages) Page 14

75-2026-11-13-00007 - Délégation de signature pour le pôle gestion publique Etat (PGPE 02) (16 pages) Page 17

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-11-13-00011

Arrêté portant délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonction de commissaire du Gouvernement (PGPE 05)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
Département du Domaine de Paris
94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX , D'ÉVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTION DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

L'administrateur général de l'État
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.1212-12, D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu les articles R.212-1 et R.311-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Eric DAAS, administrateur de l'État de classe exceptionnelle, responsable du Pôle Gestion publique État, Mme Ingrid ROY, administratrice de l'Etat, responsable du département Domaine de Paris et Mme Annick BURLISSON, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe à la responsable du Département Domaine de Paris, à l'effet :

- d'émettre et de signer, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;

- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;

- de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable spécialisé du Domaine (3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques, article R. 2331-5 du code général de la propriété des personnes publiques et article R.2331-6 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Monique LENORMAND, inspectrice principale, responsable du pôle de gestion domaniale, Mme Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques et M. Marc GUTIERREZ , inspecteur divisionnaire des finances publiques dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État jusqu'à 300 000 € annuels, limite supérieure comprise ;

- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques, article R. 2331-5 du code général de la propriété des personnes publiques et article R. 2331-6 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Lucienne LEGROS, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

– avis en valeur vénale : jusqu'à 20 000 000 €, limite supérieure comprise ;
– avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 2 000 000 €, limite supérieure comprise.

Article 4

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane ROSSI, inspecteur divisionnaire des finances publiques, évaluateur-experte au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

– avis en valeur vénale : jusqu'à 15 000 000 €, limite supérieure comprise ;

– avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1 500 000 €, limite supérieure comprise.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Mme Inès CAPIAN, M. Jérémy BALLAY, M. Gwelle CHEMINEL, M. Fabien LOISEAU, Mme Margaux NASO, M. David POUILLAUDE, M. Charles

RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

– avis en valeur vénale : jusqu'à 5 000 000 €, limite supérieure comprise ;
– avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 500 000 €, limite supérieure comprise.

Article 6

Mme Lucienne LEGROS, responsable du pôle d'évaluation domaniale, M. Stéphane ROSSI, évaluateur expert, Mme Inès CAPIAN, M. Jérémy BALLAY, M. Gwelle CHEMINEL, M. Fabien LOISEAU, Mme Margaux NASO, M. David POUILLAUDE, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, sont habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du juge de l'expropriation et à signer les documents afférents à cette fonction.

Article 7

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 30 septembre 2026 (n° 75-2026-09-30-00006) publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 30 septembre 2026 (n° 075-2026-09-30-00006).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 13 novembre 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-11-13-00006

Arrêté portant délégation générale de signature (PGPE 01)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

L'administrateur général de l'État,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2026 portant nomination dans des emplois de direction de la direction générale des finances publiques, nommant M. Eric DAAS, administrateur de l'Etat du grade transitoire, dans l'emploi de directeur du pôle gestion publique Etat de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris pour une durée de trois ans, à compter du 15 novembre 2026,

Décide :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Eric DAAS, administrateur de l'État de classe exceptionnelle, responsable du pôle gestion publique État ;

- Monsieur Jean-Damien PECOT, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle gestion publique État, chef du département des comptes et de l'action économique ;

- Madame Dorothée de PLUVIÉ, contractuelle, responsable adjointe du pôle gestion publique État, cheffe du département dépense de l'État ;

- Madame Ingrid ROY, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion publique État, cheffe du département du domaine de Paris ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 31 août 2026 (n° 75-2026-08-31-00017) et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 31 août 2026 (n° 75-2026-512).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 13 novembre 2026

Le directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-11-13-00009

Arrêté portant subdélégation de signature du Préfet pour les missions domaniales (PGPE 04)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE- FRANCE ET DE PARIS
Département du Domaine de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU PRÉFET POUR LES MISSIONS DOMANIALES

L'administrateur général de l'État
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2026-06-15-00015 publié au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris du 15 juin 2026 n°75-2026-347 portant délégation de signature à M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires

et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent GARNIER, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- M. Eric DAAS, administrateur de l'État de classe exceptionnelle, responsable du Pôle Gestion Publique État,
- Mme Ingrid ROY, administratrice de l'État, responsable du Département Domaine de Paris ;
- Mme Annick BURLISSON, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe à la responsable du Département Domaine de Paris ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

N°	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R 3211-17-2, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent GARNIER, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- Mme Monique LENORMAND, inspectrice principale, responsable du Pôle gestion domaniale ;
- Mme Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, en charge des opérations de gestion domaniale ;
- M. Marc GUTIERREZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, en charge des opérations de gestion domaniale ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences et jusqu'à 300 000 € annuels, limite supérieure comprise, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion et d'utilisation des biens domaniaux.	R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, du code général de la propriété des personnes publiques
2	Passation au nom de l'État de prise en location d'immeubles intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Instances domaniales de toute nature pour les actes pour lesquels ils disposent d'une délégation de signature et autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 30 septembre 2026 (n° 75-2026-09-30-00001) publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 30 septembre 2026 (n°75-2026-580).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 13 novembre 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-11-13-00008

Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris) (PGPE 03)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES finances PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 Rue de Réaumur
750104 PARIS Cedex 02

Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris – opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris)

Le directeur du pôle gestion publique État de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2026 portant nomination dans des emplois de direction de la direction générale des finances publiques, nommant M. Eric DAAS, administrateur de l'Etat du grade transitoire, dans l'emploi de directeur du pôle gestion publique Etat de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris pour une durée de trois ans, à compter du 15 novembre 2026 ;

Vu les conventions de délégations de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de la région Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1er

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

Mme Elisabeth FRANTZ, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du Centre de Gestion Financière,

Mme Marine LE BERRE inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du Centre de Gestion Financière,

M. Thierry ALIGE, contrôleur principal des finances publiques,

M. Nicolas BELAUD, contrôleur des finances publiques,

M. Laurent BLACHE-CACCHIA, contrôleur des finances publiques,

Mme Alexandra BLUM, agente administrative principale des finances publiques,

Mme Marine CABUZEL, agente administrative principale des finances publiques

M. Joël CECILE, agent administratif principal des finances publiques,

M. Jean-Pierre CHABOT, contrôleur principal des finances publiques,

Mme Nathalie CHANTRY, contrôleuse principale des finances publiques,

M. Ruddy CLAUDE, contrôleur principal des finances publiques,

M. Jérémie DELLA PATRONA, contrôleur des finances publiques,

Mme Florence GRUNDMAN, agente administrative principale des finances publiques,

M. Ahmed HASSANI, contrôleur des finances publiques,

Mme Magali JAILLET, contrôleuse des finances publiques,

M. Emmanuel JEANTET, contrôleur des finances publiques,

M. Philippe MICHAC, contrôleur principal des finances publiques,

Mme Natacha NUBRET, contrôleuse des finances publiques,

Mme Béatrice OWEDYK, agente administrative principale des finances publiques,

M. Régis PINAULT, agent administratif principal des finances publiques,

M. José PONS, contrôleur des finances publiques,

M. Antony PREO, agent administratif principal des finances publiques,

M. Bruno PUTEANUS, contrôleur des finances publiques,

M. Thomas ROUX, agent administratif principal des finances publiques,

Mme Stéphanie POTTEZ, contrôleuse des finances publiques.

Article 2

Elle annule et remplace la délégation de signature n° 75-2026–10-06-00010 en date du 7 octobre 2026 publiée au recueil des actes administratifs spécial n° 75-2026- 595 du 7 octobre 2026.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France et de Paris, Préfecture de Paris.

A Paris, le 13 novembre 2026

Le directeur du pôle gestion publique de l'État de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

signé

Eric DAAS

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-11-13-00007

Délégation de signature pour le pôle gestion publique Etat (PGPE 02)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES Finances PUBLIQUES
Direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris
94 rue Réaumur
75104 Paris cedex 02

Délégations de signature pour le pôle gestion publique État

L'administrateur général de l'État,
Directeur régional des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif modifié à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

ARRETE

Article 1er

Délégation générale de signature :

- Monsieur Jean-Damien PECOT, Administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle gestion publique État, chef du Département Comptes et Action Économique et Financière reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle gestion publique État ;

- Madame Ingrid ROY, Administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion publique État, cheffe du service local du Domaine, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle gestion publique État ;

- Madame Dorothée de PLUVIÉ, contractuelle, responsable adjointe du pôle gestion publique État, chef du département dépense de l'État, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle gestion publique État.

Article 2

Délégation générale ou spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Comptes et action économique et financière

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Cédric HOURQUET, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division de l'action économique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.
Mme Aude PUYGRENIER, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.
Mme Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.
Mme Aurélie LE BOSSE, Inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des Services Financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

COMPTES ET ACTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	
DIVISION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Eric BRANDELONG Inspecteur divisionnaire des finances publiques, secrétaire permanent CCSF	Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique.
M. Édouard GALLEGO Inspecteur des finances publiques	Signer : • les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires ; • les certifications des dépenses communautaires ; • les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT.

DIVISION COMPTABILITE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Nathalie LAMBERT Inspectrice des finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau » ; • Signer les documents en liaison avec la Banque de France ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP, les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 € ; • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services ; • En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider toute opération entrant dans les attributions courantes de la division inférieures à 100 000 €.
M. Olivier LABOURET Inspecteur des finances publiques Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts » ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP ; • Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieurs à 100 000 € pour les postes comptables ; • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services ; • En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider toute opération entrant dans les attributions courantes de la division inférieures à 100 000 €.
M Juvenal YAPI I MBOCK Inspecteur des finances publiques Responsable du service Comptabilité générale **« Relations avec les services »**	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec les Services » ; • Signer les documents en liaison avec la Banque de France ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP ; • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services ; • Valider les rejets de virements reçus inférieurs à 20 000 € ; • Signer les attestations de recettes de la Française des jeux • En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider toute opération entrant dans les attributions courantes de la division inférieures à 100 000 €.
Mme Chantal STONS Contrôleuse des finances publiques Adjointe au Responsable du service Comptabilité Générale « Relations avec les services »	• Signer les bordereaux d'envoi, les rejets de virements reçus inférieurs à 20 000 €, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les opérations en lien avec la Banque de France ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFIP inférieurs à 20 000 € ; • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).
M. Cyril TANIOU Contrôleur des finances publiques Adjoint au responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts » ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP en l'absence du responsable de service ; • Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieur à 100 000 € pour les postes comptables en l'absence du responsable de service.

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Bruno BORGET Inspecteur des finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 20 000 €, • les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 5 000 €, • les levées de prescription dans la limite de 20 000 €
M. Jean PENTIER Contrôleur des finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, • les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €
Mme Léga GBOGOURI Contrôleuse des finances publiques Service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion,

	• les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, • les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €.
Mme Dominique CHATEAU Contrôleuse des finances publiques Service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, • les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €.
M. Rémi FREMONT Agent des finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, • les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €
M. Stéphane SABATÉ Contrôleur des finances publiques Service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la

	limite de 5 000 €, • les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €.
Mme Nelly DE BRAGELONGNE Contrôleuse des finances publiques **Mme Stéphanie LAVOYE** Contrôleuse des finances publiques **M. Kévin DRAGO** Agent des finances publiques	Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 500 €.

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Sophie MAMBÉ Inspectrice des finances publiques Responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)	Signer : - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation , les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, - les prises de sûretés réelles et mainlevées dans la limite de 50 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres de 5 000 à 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité, - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, - les remises gracieuses dans la limite de 30 000 €, - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €,

	-les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant, - les réponses aux recours auprès du tribunal administratif, du juge de l'exécution ou du tribunal judiciaire pour un montant inférieur ou égal à 30 000 €.
M. Bekir DAG Inspecteur des finances publiques Adjoint à la responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)	Signer : - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, - les prises de sûretés réelles et mainlevées dans la limite de 50 000 €, -les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres de 5 000 à 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité, - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, - les remises gracieuses dans la limite de 30 000 €, - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €, -les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant, - les réponses aux recours auprès du tribunal administratif, du juge de l'exécution ou du tribunal judiciaire pour un montant inférieur ou égal à 30 000 €.
Mme Nadège DAMPIERRE	Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les

Contrôleuse des finances publiques Responsable de secteur	bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, , les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les accords et rejets de délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.
Mme Fabienne THOMAS Contrôleuse des finances publiques Responsable de secteur	Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, , les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les accords et rejets de délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.
M. Jean-Emmanuel ROCHE-BECKER Contrôleur des finances publiques	Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de

Responsable de secteur	paiement, les bordereaux de situation, les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les accords et rejets de délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.
Mme Géraldine FISTON Contrôleuse des finances publiques Responsable de secteur	Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les accords et rejets de délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.
Mme Sylvie PENTIER Contrôleuse des finances publiques **Mme Mélanie**	Signer : - les bordereaux d'envoi, - les demandes d'enquête après des différents organismes, - les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un

DELAMARCHE Contrôleuse des finances Publiques	montant dans la limite de 500 €, - les accords et rejets de délais de paiement dans la limite de 5 000 € et pour une durée de 12 mois au maximum , - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
Mme Anita GILLET Contrôleuse des finances publiques	
Mme Irène SPEICH Contrôleuse des finances publiques	
Mme Khadija ELMIYOUI Contrôleuse des finances publiques	
M. Sébastien FICHOT Contrôleur des finances publiques	
Mme Edwige GUYOLLOT Contrôleuse des finances publiques	
Mme Lutesse CLAIRE Contrôleuse des finances publiques	
M. Saïd AYI Contrôleur des finances publiques	
M.Santiago MARTINEZ Contractuel des finances publiques	
M. Christophe BRICE Contrôleur des finances publiques	
Mme Yasmina GOMBAULD Agente des finances publiques	
M. Xavier ROHARD Contrôleur des finances publiques	
M. Laurent ANTOINE Contrôleur des finances publiques	
Mme Jeanne BASSERES Agente des finances publiques	
Mme Céline FECIL Agente des finances publiques	
M. Gautier COLLET Agent des finances publiques	

M. Cyrille BAUDRIN Agent des finances publiques	
M. Fabien COUTURIER Agent des finances publiques	

	DIVISION DES SERVICES FINANCIERS
M. Sébastien AYGALENC Inspecteur des finances publiques Chef du service Dépôts de Fonds au Trésor	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
Mme Isabelle POUZOLS Contrôleuse principale des finances publiques Adjointe au responsable du service Dépôts de Fonds au Trésor	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
M. Steeven ALIKER Contrôleur des finances publiques Adjoint aux responsables des services Dépôts de Fonds au Trésor - Contrôle interne et qualité comptable	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.

II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Dépenses de l'État

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Matthieu DEUERLING, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Dépenses, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du directeur régional des finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Dépenses de l'État.
M. Jérôme LACORE, Inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye, et en cas d'urgence et d'empêchement du directeur régional des financesfinances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Dépenses de l'État.

DÉPENSES DE L'ÉTAT	
DIVISION PAYE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Jordan LEFEVRE attaché principal d'administration de l'État Adjoint du responsable de division	Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye.
M. Thierry DELATRE Inspecteur des finances publiques Mission expertises et contrôle interne	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Stéphanie DMYTROW Inspectrice des finances publiques Centre des Payes de l'État	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Liza-Véronique COIMBRA Contrôleuse des finances publiques Adjointe à la responsable du Centre des Payes de l'État	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Franck DETRE Contrôleur des finances publiques Adjoint à la responsable du Centre des Payes de l'État	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Cédric GUEDON Inspecteur des finances publiques Responsable du service Études et Comptabilité	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

DIVISION DÉPENSE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Elisabeth FRANTZ Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, Responsable du centre de gestion financière Bloc 3	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Marine LE BERRE Inspectrice des finances publiques, adjointe de la Responsable du centre de gestion financière Bloc 3	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Nicolas BELAUD Contrôleur des finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière Bloc 3	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Thierry ALIGE Contrôleur principal des finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière Bloc 3	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Bruno PUTEANUS Contrôleur des finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière Bloc 3	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Magali JAILLET Contrôleuse des finances publiques, référente de secteur du centre de gestion financière Bloc 3	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Irène LAURENT Inspectrice principale des finances publiques Responsable du service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Louise CANZANO Inspectrice des finances publiques, adjointe de la Responsable du service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Frédéric GUILLEMAN Inspecteur des finances publiques, adjoint de la	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la division, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

Responsable du service facturier Bloc 1	
M. David WOLFF Contrôleur des finances publiques, référent de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Sébastien LOUCHET Contrôleur des finances publiques, référent de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Nathalie LIPOVAC Contrôleuse des finances publiques, référente de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Aïda COCHEREL Contrôleuse des finances publiques, référente de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Nouara MALOU Inspectrice des finances publiques Responsable du service facturier Éducation nationale	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Emmanuelle TISNÉ Contrôleuse principale des finances publiques au service facturier Éducation nationale	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Sam GALLAND Contrôleur des finances publiques au service facturier Éducation Nationale	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Francis CAUCHI Inspecteur des finances publiques Responsable du service Dépense Règlement Régies	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et les accusés de réception.
M. Jean-Luc HABY Contrôleur principal des finances publiques au sein du service Dépense Règlement Régies	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

M. Eren CELIK Inspecteur des finances publiques	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la division, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Céline ALAYA Inspectrice des finances publiques	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la division, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 6 octobre 2026 (n° 75-2026-10-06-00015) et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 8 octobre 2026 (n° 75-2026-599).

À Paris, le 13 novembre 2026

Le directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Laurent GARNIER